

Urgent question admiistrative Congé maternité

Par pinkpix, le 10/10/2016 à 14:19

Bonjour à tous,

Alors voici ma situation quelques peu compliqués .

j'ai signé mon premier cdi (restauration rapide) en juillet 2010.

je suis tombé enceinte de mon premier enfant en avril 2012 , j'ai donc eu le droit à mon congé maternité ainsi que par la suite à un congé parental de la caf rémunéré pendant 6 mois . a la suite de cela j'ai prolongé mon congé parental auprés de la caf pendant 1 an (non rémunéré) . je suis tombé enceinte de mon deuxieme enfant en fevrier 2014 , alors que j'était en congé parental non rémunéré de mon premier enfant (donc toujours salarié meme si non rémunéré) . A ce moment la , je n'ai eu le droit à aucune indemnité journalière pour le congé maternité sois disant à cause du faite que j'était considéré en congé sans solde à cause du congé parental non rémunéré . suite à ces 3 mois de congé maternité non rémunéré j'ai pris mon congé parental (cette fois ci rémunéré jusqu'au 2ans et demi environ de mon deuxieme enfant)

nous voici donc a l'heure actuelle ou (sous la pression de mon employeur en restauration rapide, MC do pour ne pas citer) j'ai démissionner de mon emploi en juillet 2016. Ma question est la suivante: Nous envisageons bébé 3 mais je voudrais savoir si cela arrivait dans cette situation, quels serait mes droits pour le congé maternité (basé sur mes anciens salaires donc de 2011 avant ma premiere grossesse) ou pas? et sinon combien de temps devrai - je retrouver un emploi pour esperer retrouver mes droits a ce congé maternité? si quelqu'un peut m'éclairer???? je ne voudrai pas me lancer dans l'aventure bébé 3 à l'aveugle!

merci pour votre aide !!!!!!